

15ème COURSE de COTE NATIONALE PEA VHC DE LA BROQUE

REGLEMENT PARTICULIER

Version 10 février 2024

FFSA

319

DATE : 26 avril 20

PERMIS D'ORGANISATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (A.S.A. ALSACE) (Organisateur Administratif et Technique) organise les 05/06/07 juillet 2024 avec le concours du SALM AUTOSPORT et la Ville de LA BROQUE sous le patronage du Comité de pilotage, une épreuve automobile PEA à participation étrangère autorisée dénommée :

15ème Course de Côte Nationale PEA VHC de LA BROQUE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° en date du Enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation en date du / /24

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1 1	1P	OFFI	CIFI	9

Pt du Collège des Commissaires Sportifs :	M. Norbert BIAGIONI	25075	0721
Commissaires Sportifs :	M. Serge MISTRI	5945	0323
	M. Norbert HARTZ (L)	C018	ACL
Secrétaire du Collège	M ^{me} Danièle HARTL [´]	27116	0322
Observateur :	M. François LANGLET	1559	0102
Directeur de Course :	M. Franck MADER	187546	0323
Commissaire Technique Responsable :	M. Christian ALLOIN	13706	0404
Commissaires Techniques Adjoints :	M. Denis DERCHE	33547	0318
	M. Emile TENA	124058	0305
Chargés des Relations Avec les Concurrents :	M. Gilbert HORALA	12674	0313
-	M ^{me} Elisabeth LOUIS	1287	0313

1.2P. **HORAIRES**

Clôture des engagements : Jeudi 27 juin 2024 à 24h00. Lundi 1er juillet 2024 à 22h00. Publication liste des engagés :

Vendredi 5 juillet 2024 - 14h00 à 18h45 Vérifications administratives : Vérifications techniques : Vendredi 5 juillet 2024 - 14h15 à 19h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : 6 juillet 2024 à 10h00

Briefing des Commissaires : Samedi 6 juillet 2024 à 9h00 au Club House Football

Essais chronométrés : Samedi 6 juillet 2024 à partir de 10h30

Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives contre Briefing des pilotes :

émargement

Si nécessaire briefing oral le : Samedi 6 Juillet 2024 à 09h00 au Parc Concurrents.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :

6 juillet 2024 après la fin des essais Chronométrés

COURSE

1ère montée : Samedi 6 juillet 2024 à la fin des essais chronométrés

2^{ème} montée : Dimanche 7 juillet 2024 à 8h15

3ème montée : Dimanche 7 juillet 2024 à l'issue de la 2ème montée

4ème montée : Dimanche 7 juillet 2024 à l'issue de la 3ème montée

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

REMISE DES PRIX : Dimanche 7 juillet 2024, 30 mn après l'affichage des résultats officiels définitifs au

Parc fermé VHC

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : Vendredi 5 juillet 2024 à 18h00 - Structure ligne départ

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 190 pour l'ensemble des Concurrents tous Championnats confondus.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'une fiche FIA ou d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date e clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côtes VHC (voir conditions d'admission des voitures) et détendeur du Passeport Technique français.

Seules sont admises dans un classement séparé, les voitures CLASSIC DE COMPÉTITION

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

La tenue des pilotes devra être conforme à l'Annexe L du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en Course de Côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la règlementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITES

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif.

Publicité optionnelle éventuelle, communiquée ultérieurement par l'organisateur, fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir règlementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlementation standard des Courses de Côtes 2024.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement de l'épreuve nationale. Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du Sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côtes 2024, sauf les frais de participation qui sont fixés à 360 € réduits à 180 € avec la publicité de l'organisateur. Une remise de 20 % sera faite pour les membres de l'ASA ALSACE. Soit 144 euros

Date de clôture des engagements : **le 27 juin 2024 à minuit** (date du cachet de la poste faisant foi). Si à cette date le nombre d'engagés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et 10ème page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du permis de conduire

L'autorisation nominative expresse du propriétaire de la voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou location de cette dernière.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou le règlement standard des Courses de Côte 2024.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. - DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2024.

11.2P. - DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P - Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale moderne s'agissant d'une épreuve de doublure.

11.2.2P - Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout pour être classés.

11.2.3P - Carburants - Pneumatiques - Equipements

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P - Numéros de Course

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale ou règlement standard des Courses de Côtes 2024.

11.2.5P - Echauffement des pneumatiques

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2024

11.2.6P – Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale.

11.2.7P – Pénalités

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes 2024.

11.2.8P - Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la Course

L'épreuve se disputera en quatre manches OBLIGATOIRES et le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées : même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée.

Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des quatre montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

A l'issue de la dernière montée de course les véhicules seront considérés en parc fermé pendant 30 minutes et devront être sur les bâches et non chargés sur les remorques ou dans les camions.

Il ne sera pas établi de classement scratch, les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9, N-A-B (J1) et CDE (JR)
- Seuls les « CLASSIC DE COMPETITION ont un classement séparé

ARTICLE 12P. PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

ARTICLE 13P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu au Parc Concurrents VHC 30 minutes après l'affichage des résultats officiels définitifs